

Procès Verbal de l'Assemblée générale du 22-02-2023

Les copropriétaires de l'Association des copropriétaires de la Copropriété « 4 FILS DINANT » se sont réunis en assemblée générale, le 22-02-2023, en la salle « Centre Culturel Dinant », Rue Grande 37 à 5500 Dinant.

Les convocations ont été adressées le 07-02-2023.

Quorum des présences :

Copropriétaire	Voix	Présent	Mandataire
	397	Présent	
	344	Absent	
	397	Présent	
	344	Absent	
	243	Absent	
	243	Présent	
	397	Present	
	344	Présent	
	344	Présent	
	397	Présent	
	676	Présent	
	397	Présent	
	344	Présent	
	397	Présent	
	288	Absent	
	344	Présent	
	344	Présent	
	344	Présent	
	397	Présent	
	397	Présent	
	344	Absent	
	344	Présent	
	796	Présent	
	397	Présent	

FIDELI SNC

Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi

Portail WEB -> acpportail.com/bureaufievet fideli@fideli.be 081/30 56 41



Doubl	50% des voix rep e quorum atteint, l'ass		
Copropriétaires : 21 / 26 Lots : 23 / 28	10000	8437	
	397	Présent	
	344	Présent	

Quorum des présences : Copropriétaires : 26

Lots: 28

Voix: 10000

Cop. présents : 21 Lots présents : 23 Voix présentes : 8437 Mandataires : 0

Procurations: 0

Remarques : 50% des voix représentées

Double quorum atteint, l'assemblée peut se tenir

Résultat des décisions soumises à un vote, prises lors de l'assemblée générale :

Point	Majorité	Voix	Pour	Confre	Abs.	%	Résultat
02) Désignation du président	50,00%	8437	8437	0	0	100,00%	Accepté
06) Présentation et approbation des comptes de l'exercice, quitus à donner au syndic et au commissaire aux comptes	50,00%	8437	8437	0	0	100,00%	Accepté
07) Procédure de paiement de charges	50,00%	8437	8437	0	0	100,00%	Accepté
14) Modification du ROI, ajout des points suivants:	50,00%	8437	8437	0	0	100,00%	Accepté
15) Modification du ROI: parcage d'une voiture immobille	50,00%	8437	8437	0	0	100,00%	Accepté
16) Fixation du budget charges	50,00%	8437	8437	0	0	100,00%	Accepté
17) Fixation budget fonds de roulement	50,00%	8437	8437	0	0	100,00%	Accepté
18) Fixation du budget fonds de réserve	50,00%	8437	8437	0	0	100,00%	Accepté
19) Renouvellement du mandat du Conseil de Copropriété	50,00%	8437	8437	0	0	100,00%	Accepté
20) Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes	50,00%	8437	8437	0	0	100,00%	Accepté



Procès verbal détaillé :
01- Vérification des présences, procurations
Pas de vote
02 - Désignation du président
Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 4219,50 sur 8437,00
<u>Décision</u> «L'article 577-6 §5 stipule que "L'assemblée générale doit être présidée par un copropriétaire." L'assemblée désigne Jean-Claude en qualité de président(e). Celui-ci déclare la séance ouverte.»
<u>Résultat du vote</u> Vote Pour à l'unanimité
03- Désignation du secrétariat
Pas de vote
Bernard
04- Lecture des courriers des locataires ne disposant pas du droit de vote
Pas de vote
Néant
05- Rappel du portail WEB
Pas de vote
Le syndic rappelle le contenu du portail WEB.
06 - Présentation et approbation des comptes de l'exercice, quitus à donner au syndic et au commissaire aux comptes
Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 4219,50 sur 8437,00
FIDELI SNC

Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi

Portail WEB -> acpportail.com/bureaufievet fideli@fideli.be 081/30 56 41



Monsieur fait rapport à l'assemblée générale de son contrôle des comptes.
Il a signalé au syndic une anomalie sur le montant des provisions mensuelles. Le syndic a rectifié l'erreur immédiatement et à envoyer à chaque copropriétaire son décompte correct.
L'indemnité de 600€ sera versée au fonds de réserve.
Il propose que l'assemblée générale approuve les comptes et donne le quitus.
A l'unanimité, l'assemblée générale approuve les comptes et donne le quitus.
Monsieur et Madame conteste l'imputation de l'eau de leur appartement.
Le syndic leur adressera une note de crédit d'un montant de 50% de leur facture annuel pour cet exercice ; Contre cette décision []. Etant donné le vote, la décision est acquise.
<u>Résultat du vote</u> Vote Pour à l'unanimité
07 - Procédure de paiement de charges
Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 4219,50 sur 8437,00
<u>Décision</u> S'il y a opposition sur une dépense, le copropriétaire devra payer l'incontestablement dû.
Il reviendra à l'assemblée de statuer sur le surplus.
<u>Résultat du vote</u> Vote Pour à l'unanimité
08- Rapport d'évaluation des contrats et fournitures
Pas de vote
Contrat ascenseur Kone : le syndic demandera une offre comparative à ASCELEC-ORONA.
FIDELI SNC Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES

Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi



Assurance de l'immeuble : l'assemblée générale demande au syndic qu'il questionne l'assurance afin d'obtenir une offre d'assurance de l'immeuble avec abandon de recours partiel pour les locataires.

Il reviendra à une prochaine assemblée générale de statuer pour ce faire.

09- Bilan des frais et/ou travaux réalisés
Pas de vote
Voir portail.
Le syndic demandera à l'électricien de revoir l'ouverture de la gâche électrique de la seconde porte d'entrée de l'immeuble côté droit.
Côté gauche, il reste deux appareils à placer (l).
Le syndic inversera les noms des résidents pour la signalétique.
10- Bilan des contentieux
Pas de vote
Néant.
11- Bilan des sinistres
Pas de vote
Néant
12- Travaux et/ou entretiens à prévoir durant cet exercice après cette assemblée générale
Pas de vote
L'assemblée générale est d'accord sur les travaux de maintenance.
Monsieur rappelle à l'assemblée générale qu'il n'est pas là pour être importuné par les résidents de la copropriété. Le syndic fera un toute boite.
Le syndic fera réparer l'éclat de béton au béton architectonique du pignon latéral.
FIDELI SNC

Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi

Portail WEB -> acpportail.com/bureaufievet fideli@fideli.be 081/30 56 41



13- Bilan à long terme des travaux à envisager dans la copropriété (délai de 5 ans)

Pas de vote

Néant.

14 - Modification du ROI, ajout des points suivants:

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 4219,50 sur 8437,00

<u>Décision</u>

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

15 - Modification du ROI: parcage d'une voiture immobille

Majorité: 50% + 1 Voix. Clé: Quotités - soit 4219,50 sur 8437,00

Décision

Il s'agit de la voiture d'un résident de l'immeuble.

Le syndic lui demandera d'enlever sa voiture qui est sur le parking avant alors qu'elle dispose d'un garage.

Résultat du vote

Vote Pour à l'unanimité

16 - Fixation du budget charges

Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 4219,50 sur 8437,00

Décision

Pour l'année 2023, le budget annuel sera augmenté de +/- 10% par rapport au budget de l'année 2022.

La référence de la provision mensuelle pour 397/10.000è sera de 130€ par mois.

Le syndic recalculera le montant provisionnel de chaque appartement selon la quotité disponible.

FIDELI SNC

Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi

Portail WEB -> acpportail.com/bureaufievet fideli@fideli.be 081/30 56 41



Il transmettra à Monsieur le calcul de la nouvelle provision.
Dès réception de son accord, le syndic enverra à chaque copropriétaire le montant de sa provision pour 2023.
<u>Résultat du vote</u> Vote Pour à l'unanimité
17 - Fixation budget fonds de roulement
Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 4219,50 sur 8437,00
<u>Décision</u> Sans objet
<u>Résultat du vote</u> Vote Pour à l'unanimité
18 - Fixation du budget fonds de réserve
Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 4219,50 sur 8437,00
<u>Décision</u> 2.000€/an
Résultat du vote Vote Pour à l'unanimité
19 - Renouvellement du mandat du Conseil de Copropriété
Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 4219,50 sur 8437,00
<u>Décision</u>
Une réunion par trimestre
Résultat du vote Vote Pour à l'unanimité
20 - Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes
Majorité : 50% + 1 Voix. Clé : Quotités - soit 4219,50 sur 8437,00
FIDELI SNC Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi



<u>Décision</u>

Résultat	dυ	vote	
Vote Po	ur à	'lunc	nimité

Vote Pour à l'unanimité
21- Questions diverses
Pas de vote
Monsieur rappelle à l'assemblée générale que la Ville de DINANT n'a plus taillé les arbres situés devant la façade arrière.
Madamedemandera au Bourgmestre que cette taille soit réalisée.
Pour les pigeons, il ya lieu de trouver une solution afin de les faire partir de la résidence.
L'ordre du jour étant épuisé, remercie les copropriétaires présents à l'assemblée générale et déclare la séance levée à .
Fait à Centre Culturel Dinant , le 22-02-2023

FIDELI SNC Chaussée de Liège, 97/2 à 5100 JAMBES Bureau et téléphone accessibles de 9h à 12h30 sauf le mercredi

Portail WEB -> acpportail.com/bureaufievet fideli@fideli.be 081/30 56 41

